



EMPURANY

PROCÈS VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 mai 2022

Présents : Denis GLAIZOL, Dominique COUTURIER, Philippe REGAL, Chantal REGAL, Keyne ANTOINE, Annie BUFFAT, Monique DESBOS, Christophe DESCHAMPS, Corine FAURE-BASSANO, Joël GUILLOT, Florian MINODIER, Marc MORFIN, Christiane CHANTIER, Véronique MONTET, Vincent CHANAL.

Secrétaire de séance : Corine FAURE-BASSANO

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

- Publicité des actes sur papier ou sous forme électronique.
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57.
- Achat de matériels divers.
- Présentation des devis du géomètre pour le reclassement des voies communales.
- Questions diverses.

20h30 : Monsieur le Maire ouvre la séance.

ADOPTION DE LA NOMENCLATURE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M57

Monsieur le Maire explique que le changement de nomenclature n'interviendra qu'à partir du 1^{er} janvier 2023. Une réunion d'information se tiendra le 21 juin 2022 sur le sujet. En conséquence, Monsieur le maire propose de reporter ce point de l'ordre du jour au conseil municipal qui aura lieu au mois de septembre.

DÉLIBÉRATION N° 041-2022 : achat d'une tondeuse professionnelle

Monsieur le Maire présente le devis de la société BANC et FILS, qui a été reçu pour la fourniture d'une tondeuse professionnelle pour un montant de 3100€ ht. La société propose de reprendre l'ancienne machine pour un montant de 1250€ ht.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le devis pour un montant de 1850€ ht de la société BANC ET FILS, incluant la reprise de l'ancienne machine,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie@empurany.fr



EMPURANY

DÉLIBÉRATION N° 042-2022 : Achat d'une bétonnière 350 litres.

Monsieur le Maire présente le devis, de BANC ET FILS, qui a été reçu pour la fourniture d'une bétonnière, deux propositions ont été faites sur le devis :

- une bétonnière 350l à 980€ ht
- une bétonnière 450l à 1120€ ht

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le devis pour la bétonnière 350l pour un montant de 980€ ht de BANC ET FILS

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes

DÉLIBÉRATION N° 043-2022 achat d'un surpresseur pour la station d'épuration (budget eau et assainissement)

Monsieur le Maire présente le devis de la société PROLIANS, qui a été reçu pour la fourniture d'un groupe surpresseur pour la station d'épuration, pour un montant de 3905€ ht. Un capot acoustique en option est proposé pour un montant de 2400€ ht.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE le devis pour un montant de 3905€ ht, pour le groupe surpresseur seul, de la société PROLIANS

REFUSE l'offre du capot acoustique en option

INFORME que la durée d'amortissement du bien matériel sera de 15 ans

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire de signer toutes pièces nécessaires à la bonne mise en place des présentes

DÉLIBÉRATION N° 044-2022R : Publicité des actes sur papier ou sous forme électronique.

Monsieur le Maire rappelle au conseil Municipal que les actes pris par celui-ci entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site Internet.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie.@empurany.fr



EMPURANY

Les communes bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, ils peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité de leurs actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel :

- soit par affichage sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1er juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes afin de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés,

Monsieur le Maire propose au conseil Municipal de choisir la modalité de publicité des actes :

- La publicité du conseil Municipal par publication sur papier à son siège
ET
- La publicité du conseil Municipal sous forme électronique sur son site internet.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

et après en avoir délibéré, le conseil Municipal

DECIDE :

D'ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire demande à Corine de présenter les projets de communication en cours.

- Les photos pour le concours des maisons fleuries ont été réalisées.
- Création des affiches et dépliants pour la kermesse de l'école, la fête de la cerise et la journée du patrimoine.
- Le bulletin municipal est pratiquement terminé, il ne manque plus que la photo de la couverture qui sera réalisé le samedi 21 mai.
- En cours d'impression ; la photo grand format du village pour la salle du conseil municipal ainsi que les panneaux de l'exposition qui aura lieu du 1^{er} au 31 août dans la cour de l'école.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie@empurany.fr



EMPURANY

- Vente de tirages papier des photos de l'exposition : le conseil municipal valide les prix de vente suivants : 7 € pour le format A4 et 10 € pour le format A3.
- Proposition de création d'une série de cartes postales. Il y aura 3 séries de 4 cartes. Le conseil municipal approuve la version avec le blanc tournant. Les cartes seront en vente chez les commerçants du village : épicerie et bar tabac. Le conseil valide le prix de cession aux commerçants à 0,50 € l'unité pour un prix de vente public à 1€.
- Proposition de nouveaux candélabres, traversées de Noël et guirlandes pour les sapins. Philippe suggère de revoir le modèle de traversées et de reprendre les mêmes que celles commandées la dernière fois.
- Proposition de spots suspendus pour éclairer les animaux de l'animation de Noël. Corine doit valider avec Christophe l'utilisation en extérieur des spots proposés.
- Proposition d'un char musical de Noël pour l'animation de fin d'année.

Élections législatives : Monsieur le maire propose de conserver le même planning de présence des élus que pour les présidentielles mais avec deux changements : Monique Desbos et Annie Buffat inverseront leur tour ainsi que Florian Minodier et Corine Faure-Bassano.

TOUR DE TABLE

Christophe : la machine à laver le sol utilisée par Magalie est trop lourde et il serait nécessaire de trouver un système sans fil, plus léger et plus maniable.

Marc : pose la question sur le camion qui devrait arriver dans la semaine.

Vincent : présente un projet de table de pique-nique.

Philippe : Une journée de relevés des canalisations d'eau a été effectuée ainsi que la modifications des bouches à clé.

Philippe rappelle l'opération « nettoyage » sous l'aire de loisirs.



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie@empurany.fr



EMPURANY

Annie : demande quand est programmé le passage des brigades vertes. Monsieur le Maire confirme qu'il est prévu la semaine du 13 au 17 juin.

Chantal évoque le problème de la location du kiosque. Celle-ci est automatiquement associée à la location de la salle des fêtes et il est nécessaire de prévoir un système d'information pour annoncer la « privatisation » du kiosque quand la salle des fêtes est louée.

Véronique : RAS

Monique : RAS

Christiane : pose la question de l'enfouissement des câbles pour la fibre. Elle propose également des cabosses de cacao provenant de Valrhona (le reste des coques de cabosses de cacao se transforme en un mélange friable marron foncé qui a l'apparence et l'odeur de la terre. Ce mélange peut servir d'engrais biologique riche en nutriments).

Florian : explique que la saison des cerises va démarrer. Le gel a épargné les parcelles. Il y a eu trois saisons de fleurs et donc pas aucun arrêt de sève.

Joël : signale un gros peuplier sec **route de Nozières**

Dominique : RAS

Keyne : RAS

Monsieur le Maire lève la séance est à 23h26

La secrétaire de séance

Corine FAURE-BASSANO

le Maire

Denis GLAIZOL



MAIRIE

Tél. 04.75.06.70.64

Mail : mairie@empurany.fr